

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : Vendredi... Samedi... Dimanche... Maintenance.....
 Adresse : VSDM.....
 4 route de Glisy 80440 BOVES
 ☎ : 03 22 48 61 85.....

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : Rousselle..... Prénom : Etienne.....
 Né(e) le : 27/03/2007 Sexe : F M
 Adresse : 22 Rue des Trémières 80440 Glisy.....
 ☎ : 06 34 69 34 75..... Mél : etienne.rousselle@gmail.com.....

ÉTUDIANT(E) EN 1^{ère} année de BTS Services informatiques aux organisationsOption SISR SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

LYCEE CAMPUS SAINT REMI AMIENS

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 26 mai 2025 au 20 juin 2025

Représentant une durée totale de 4 semaines / de mois (rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

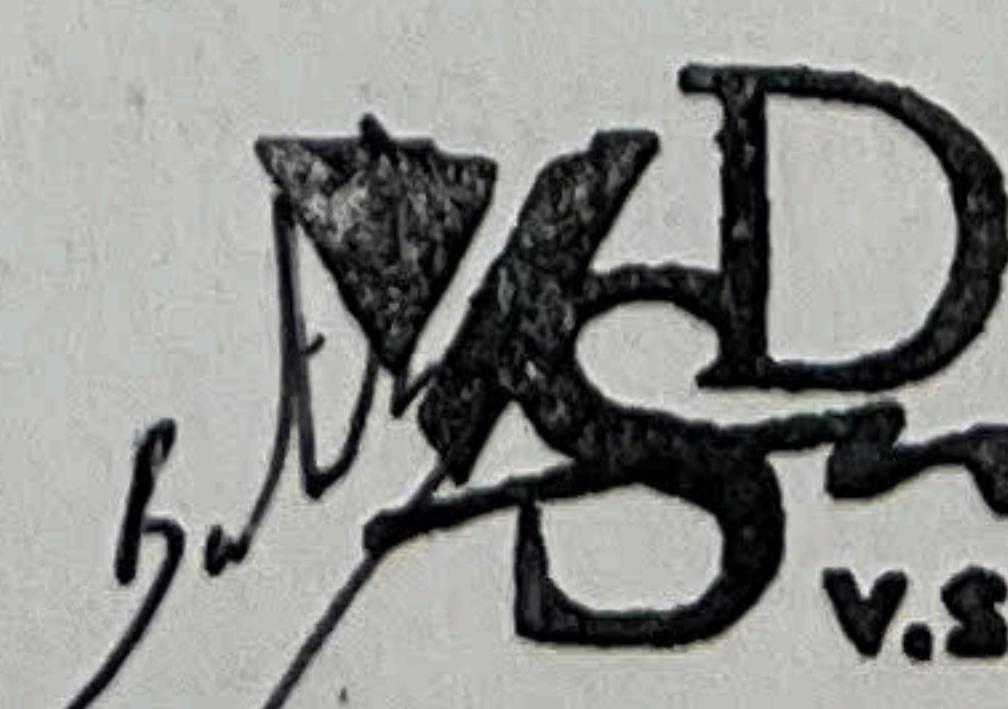
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valoir celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).

Fait à BOVES.....
 Le.....

NOM, Fonction et Signature du ou de la représentant(e) de l'organisme d'accueil + cachet obligatoire

BACHIMONT Adrien Support Technique


Maintenance et Déploiement
v.s.d.m. Informatique

4, Route de Glisy - 80440 BOVES

Tél : 03 22 48 61 85

Fax : 03 22 48 62 09

RCS Pontoise B 392 388 401 - APE 725 Z